



Programme Nature 2050 : la renaturation de la friche Kodak à Sevran

CAROLINE GIRARDIÈRE » Chargée de projets Nature en ville & Paysage
Direction du développement et de l'investissement
CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des Dépôts

Sous l'égide de CDC Biodiversité, Nature 2050, lancé en octobre 2016, est le premier programme d'adaptation des territoires naturels, agricoles et forestiers au changement climatique qui puise ses solutions dans la nature elle-même. La friche Kodak à Sevran (Seine-Saint-Denis, 93) en est un des sites pilotes.



Friche Kodak, friche herbacée. © CDC Biodiversité.



Orchis pyramidal. © CDC Biodiversité.



PHOTO : 19

ordre 5173

12 Septembre 1968

N.B & couleur

Vue aeriene de SEVRAN

Vue aérienne de la ville de Sevrans en 1968.
© Fonds d'archives de l'association CECIL - le Musée Kodak.

Requalifier un site industriel pollué : du parc urbain au programme Nature 2050

Occupée de 1925 à 1995 par la société Kodak, la friche éponyme se déploie sur 11,35 ha de nature enchâssés dans un territoire urbain, en plein cœur de Sevrans. Après le démantèlement des bâtiments, de lourds travaux de dépollution des sols et des nappes sont engagés entre 2003 et 2012. **C'est en 2006 que la Ville de Sevrans acquiert le site pour y créer un parc urbain, projet impliquant le remodelage des sols et la naissance d'un paysage renouvelé.** Ainsi voient le jour des espaces publics, particulièrement appréciés des habitants, qui contribuent à rétablir le dialogue avec la commune. Il faut dire que la friche est particulièrement bien située, au sein d'une zone pavillonnaire bénéficiant

d'équipements publics (établissements scolaires) et non loin du plaisant canal de l'Ourcq.

Mais, huit ans après, **une véritable prise de conscience de l'intérêt écologique du lieu s'opère à la suite de la découverte de poches de dissolution de gypse.** Les réflexions menées conduisent à mettre un terme au projet initial et à rechercher des voies de valorisation plus respectueuses de la nature, et moins dispendieuses. Dans ce contexte, **la Ville de Sevrans signe en juillet 2017 un partenariat avec CDC Biodiversité**, qui porte sur 9,18 ha afin de « garantir la pérennisation d'une zone naturelle agréable au public s'insérant dans une dynamique naturelle et climatique plus large »¹. ►



Reconquérir la faune et la flore tout en satisfaisant les attentes des usagers

D'une part, il s'agit de **mettre en avant le potentiel écologique d'une telle friche industrielle** en prenant en compte l'évolution du climat ainsi que les enjeux environnementaux à l'échelle régionale. Une autre constatation a d'ailleurs concouru à la participation au programme Nature 2050 : le canal et les trames du RER, à proximité du site, favorisent la formation de corridors écologiques, jusqu'au parc forestier de la Poudrerie, constituant dès lors un des rares spots refuges pour la biodiversité locale. **Une faune et une flore assez remarquables habitent en effet la friche Kodak** : scirpe à fruits large, écaille marbrée rouge (papillon), criquet italien, oedipode émeraude (criquet des milieux humides), fauvette, mésange.

D'autre part, **l'ouverture au public reste une nécessité**, dans un secteur urbain dense où la nature est peu présente. Une véritable attente existe envers ces lieux attractifs, marquée par une volonté de profiter d'espaces récréatifs et pédagogiques, de vastes étendues aux essences variées, et de renouer le lien social.

La friche Kodak, lieu de croisement d'intentions : un exemple de « corenaturation »

Si les espèces humaine, animales et végétales apprennent à cohabiter, une telle symbiose n'est

possible que grâce à **la réunion d'acteurs autour de mêmes objectifs**. La Ville et CDC Biodiversité, ainsi que les entreprises qui financent Nature 2050, partagent le dessein de faire de la friche Kodak à la fois un site naturel pérenne au bénéfice des usagers et un support pour la biodiversité. Ainsi, **le terrain est multifonctionnel** : environ 2 ha sont réservés par la commune afin d'y développer de l'agriculture² ; le *city stade* est dédié aux jeux ; un espace servira à l'entraînement sportif dans le cadre des jeux Olympiques 2024 ; enfin, la grande majorité de la surface est consacrée à Nature 2050, c'est-à-dire à la préservation de la biodiversité, à la promenade et à la détente (cf. figure 1).

Pour mener à bien ce destin commun, il faut que le site soit davantage ouvert sur le reste du territoire. Déjà, en 2015, le plan local d'urbanisme (PLU) a été révisé dans le but d'intégrer l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Trame verte et bleue », qui vise à protéger et à relier les réservoirs de biodiversité. La friche Kodak fait d'ailleurs désormais partie de la zone N (naturelle) du PLU et est concernée par le schéma directeur Servan Terre d'Avenir, c'est-à-dire qu'elle représente un territoire inclusif d'expérimentation scientifique et paysagère. En outre, ce site préservé doit être accepté comme tel par les habitants : les animations sont une manière de les aider à se réappropriier le lieu tout en en saisissant mieux les enjeux.

Les solutions « naturelles »

apportées par le programme Nature 2050

Dans cet esprit, **la commune définit le cadre urbanistique** adéquat au développement de l'ancienne friche, tandis que **CDC Biodiversité, via le programme Nature 2050, apporte son expertise** en matière de solutions basées sur les écosystèmes pour réorienter la dynamique engagée et participer ainsi à la création d'un optimum écologique évolutif. Pour ce faire, Nature 2050 pilote le plan de gestion de la renaturation du site par la détermination des enjeux et des objectifs, la planification des interventions et le choix des indicateurs de suivi. Ce suivi consiste à observer l'évolution des milieux naturels, les impacts socio-économiques du projet et la réduction des effets du changement ►



Figure 1. La friche Kodak, un territoire partagé.

climatique grâce à l'analyse des cycles du carbone et de l'azote dans le sol et les végétaux. Le programme se charge également de l'évaluation et prend les mesures nécessaires à l'éventuelle réorientation des décisions d'aménagement.

Trois types d'actions, combinables, peuvent d'ailleurs être mis en œuvre au niveau des écosystèmes : leur préservation, de manière intacte et en bon état écologique ; l'amélioration de leur gestion durable, pour ceux utilisés par les activités humaines ; leur création ou leur restauration, en cas de dégradation.

Concrètement, il est notamment prévu (cf. figures 2 et 3 pour le détail des travaux et de l'entretien) :

- l'utilisation des produits de fauche et de broyage, le rétablissement de l'activité microbiologique des sols minéraux pour activer le stockage du carbone par les micro-organismes et recréer ainsi une dynamique de sol, nécessaire sur les sites pollués ;
- la maturation des habitats forestiers, la reconquête par les espèces herbacées et la création d'un site paysager agréable, par ailleurs moyens de lutte contre les îlots de chaleur urbains ;
- la perméabilité piétonne et écologique vers le canal de l'Ourcq afin de désenclaver le site et le reconnecter avec les trames vertes et bleues ;
- la plantation d'arbres repères, pour délimiter l'espace, et le fauchage des allées secondaires dans le but de matérialiser les axes de chemins (allié à une signalétique adaptée) ;
- l'accompagnement de la colonisation spontanée, et la restauration de l'équilibre écologique des zones humides.

L'heure du premier bilan

D'abord, la signature d'un tel partenariat démontre **l'impératif d'un accord sur le sujet**, à long terme, mais aussi **la possibilité d'un fort engagement sans pour autant disposer d'un apport de fonds conséquent** : cela justifie la reproductibilité de l'expérience, sous conditions, et renforce l'accessibilité de cette démarche douce, qui a bénéficié d'une médiatisation importante. Les riverains et les usagers ont d'ailleurs manifesté une

appétence particulière pour l'animation du site, l'organisation d'un « Rendez-vous aux jardins », avec son spectacle et sa ferme pédagogique entre autres, s'étant révélée être un franc succès.

Néanmoins, quelques éléments d'inquiétude peuvent être relevés. Du point de vue écologique et environnemental, **des espèces invasives se sont installées, et les friches herbacées, sans intervention de gestion, évolueraient naturellement vers des stades arbustifs et arborés**, ce qui rendrait le site moins attractif pour la biodiversité (perte de la mosaïque d'habitats) et pour les visiteurs.

En outre, **la mise en place d'un carré d'agriculture urbaine n'est pas certaine**, en raison de la surface de la friche, de ses activités polluantes passées et de sa localisation dans un espace dense. Un bassin enterré pour la rétention des eaux de pluie est par ailleurs envisagé, avec les conséquences que cela pourrait entraîner sur un tel site naturel.

De plus, **des premières dégradations ont été constatées**, ce qui pose la question de la mobilisation de moyens humains supplémentaires pour fermer le site le soir venu et pour l'entretien. Or, dans certaines communes, le budget est déjà bien restreint.

Enfin, si le projet et, plus généralement, le programme Nature 2050 ont suscité l'intérêt de nombre d'acteurs publics et privés, **des freins juridiques, financiers et organisationnels, voire économiques et politiques subsistent, qui impactent le développement local**. Des pistes de réflexion sont ainsi à approfondir afin de faciliter la gestion du site et de ne pas compromettre les objectifs initiaux, comme celle de la création d'une coopérative entre la Ville et l'exploitant du terrain public dédié à l'activité agricole. ► ◀

¹Fiche de présentation du projet « Sevrans, Friche Kodak », disponible sur le site du programme Nature 2050.

²Cette activité agricole serait hors-sol, ou bien en pleine terre uniquement s'il s'agit de production de semences d'espèces végétales sauvages locales, destinées à proposer une alternative aux semences horticoles pour le semis de pelouses/prairies.

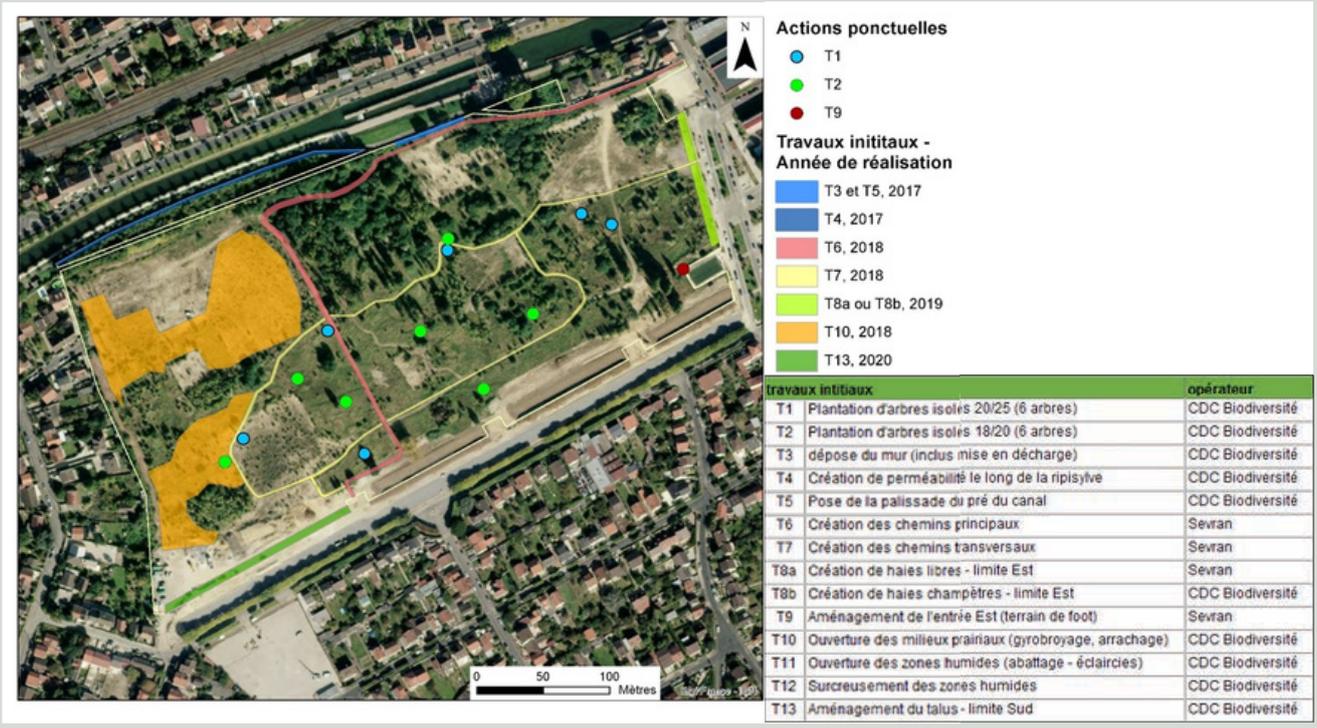


Figure 2. Localisation des travaux initiaux sur la friche Kodak, en fonction de l'année de réalisation prévue.

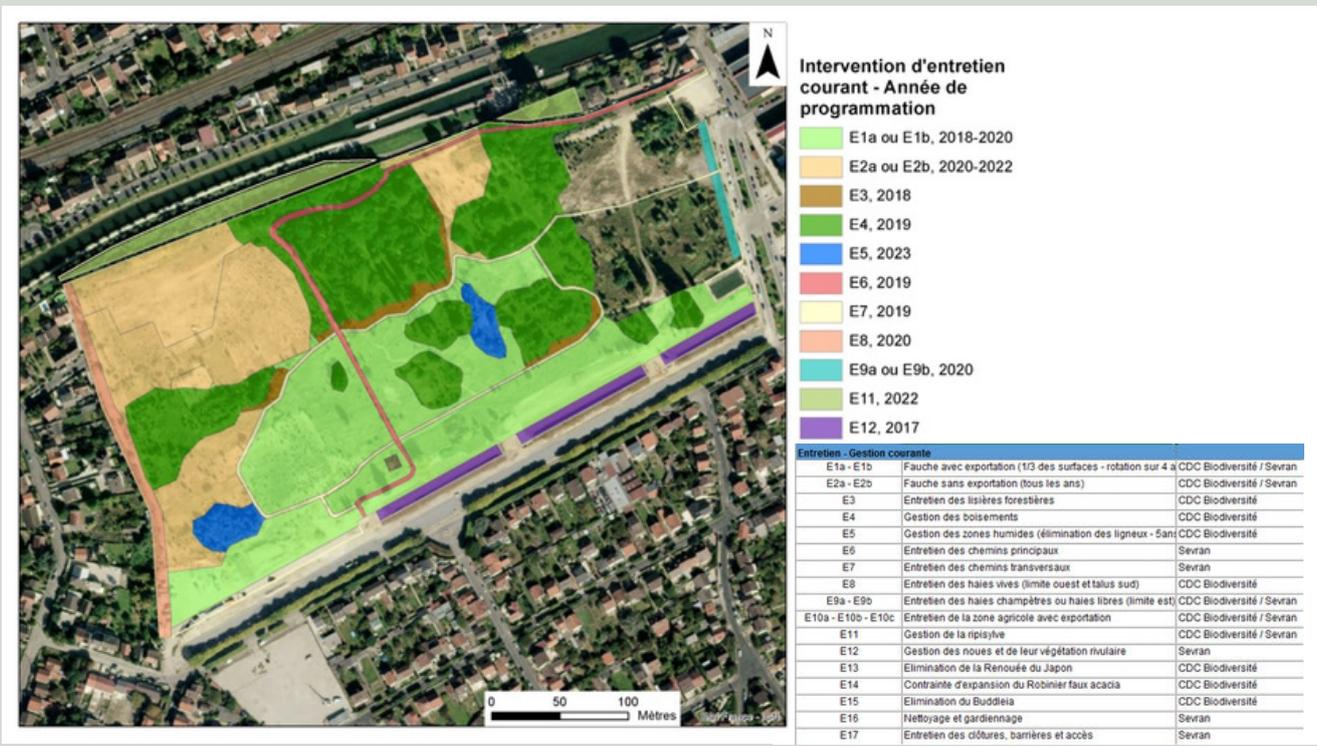
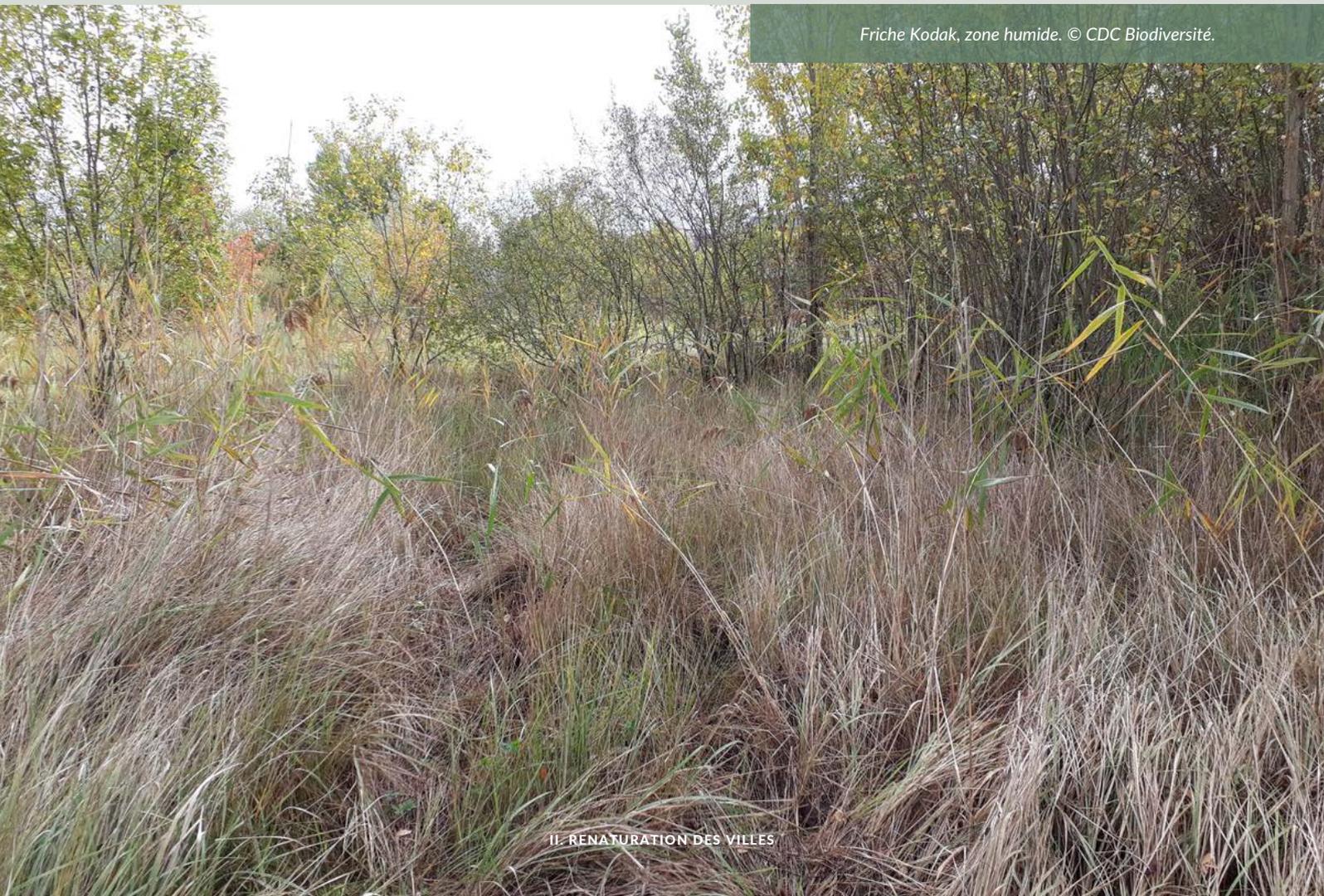


Figure 3. Localisation des travaux d'entretien courant sur la friche Kodak, en fonction de l'année de réalisation prévue.



© Fonds d'archives de l'association CECIL - le Musée Kodak.



Friche Kodak, zone humide. © CDC Biodiversité.